



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

Service appartements éducatifs

BASE

8 rue de Crimée, 69001 Lyon

04 78 27 93 40

Directeur de territoire : M. BITTEL Jean Dominique

Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie

Cheffe de service éducatif : Mme MOREAU Cécile

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'activité du service BASE pour l'année 2022 a été réalisée et même dépassée puisque nous avons réalisé 6 889 journées contre 6 588 demandées.

Le service BASE est un service demandé sur le territoire et reconnu pour la qualité de son accompagnement et la centralité de ses logements.

SUIVI DE L'ACTIVITE

2022

031 BASE

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		19
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	6 588
Accordé	95%	6 588
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

Tarif autre	49.57
	66.72

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	19	589	431	589	559	559	30	30	105%	20 531	65.62	29 197	29 197	36 682	36 682	-7 485	-7 485	80%		
Février	19	528	406	1 117	505	1 064	23	53	105%	21 770	65.62	26 173	55 370	33 138	69 820	-6 965	-14 450	79%		
Mars	18	563	451	1 680	559	1 623	4	57	104%	22 097	65.62	27 908	83 278	36 682	106 501	-8 774	-23 224	78%		
Avril	19	540	480	2 222	542	2 165	0	57	103%	20 933	65.62	26 899	110 177	35 566	142 067	-8 667	-31 891	78%		
Mai	17	559	554	2 812	560	2 725	30	87	103%	29 079	82.83	30 277	140 454	46 385	188 452	-16 107	-47 998	75%		
Juin	18	480	573	3 345	542	3 267	-9	78	102%	30 077	82.83	28 184	168 638	44 894	233 346	-16 710	-64 708	72%		
Juillet	20	529	616	3 936	559	3 826	32	110	103%	32 334	82.83	40 430	209 068	46 302	279 648	-5 872	-70 580	75%		
Août	19	551	609	4 536	559	4 385	41	151	103%	31 966	82.83	40 821	249 889	46 302	325 950	-5 481	-76 061	77%		
Septembre	18	501	566	5 097	542	4 927	19	170	103%	29 709	82.83	38 397	288 286	44 894	370 844	-6 497	-82 558	78%		
Octobre	19	527	578	5 668	560	5 487	11	181	103%	30 339	82.83	38 806	327 092	46 385	417 229	-7 579	-90 137	78%		
Novembre	19	510	570	6 238	542	6 029	28	209	103%	29 919	82.83	38 997	366 089	44 894	462 122	-5 897	-96 034	79%		
Décembre	19	589	589	6 889	559	6 588	92	301	105%	30 917	82.83	44 434	410 522	46 302	508 424	-1 868	-97 902	81%		

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.4 ETP	0	0
ADMINISTRATION	0.1 ETP	0	1
EDUCATIF	3 ETP	0	1
SOIN	0.1 ETP	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.15 ETP	0	0
	ETP	0	

Mouvements de personnel durant l'année :

- Départ de Mme DUJARDIN et arrivée de M. BITTEL en tant que directeur de territoire et Mme TOSQUES en tant que directrice de pôle.
- Arrêt maladie long de l'une des éducatrices en CDI, remplacée par un éducateur en CDD. Départ de cette éducatrice en licenciement pour inaptitude puis recrutement en CDI du professionnel qui la remplaçait.

Au 31/12/2022 l'équipe est complète et stable.

Analyse de la pratique

L'équipe du service BASE bénéficie de séances d'APP animées par un psychologue clinicien une fois par mois soit 10 séances par an.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation individuelle 1 psychologue et 1 éducatrice spécialisée	CRP, Connaissance et prise en charge du psycho traumatisme (Deux jours, non diplômante)	Formation externe, Centre régional du psycho trauma

***Pour les formations individuelles préciser la fonction de la personne*

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Le service BASE a été marqué cette année 2022 par le changement des périmètres de direction de l'association ACOLEA et la création du pôle LYON. Depuis avril 2022, BASE, CLAIRE DEMEURE et SAINT MICHEL constituent le pôle LYON, dirigé par Mme TOSQUES et rattaché au territoire LYON-OUEST-CEPAJ, dirigé par M. BITTEL.

L'arrivée d'un nouveau collègue éducateur est venue créer une nouvelle dynamique au sein du service BASE.

Nous avons retravaillé cette année :

- Les procédures du service en lien avec la gestion budgétaire et comptable
- La participation financière du service et des jeunes :
 - *Symbolique et place de l'argent dans la relation éducative*
 - *Règles du service*
 - *Organisation et outils*
 - *Seuils d'alerte*

Enfin le service BASE, en lien avec la Loi de 2022, le droit au retour des jeunes majeurs et la fin des hébergements hôteliers en protection de l'enfance, travaille à l'augmentation de sa capacité afin de répondre aux besoins de la Métropole de Lyon.

Dans un marché immobilier lyonnais en forte tension, il sera néanmoins très difficile d'ouvrir de nouvelles places sur le quartier actuel de la Croix-rousse, il nous faudra probablement louer et renouveler des logements plutôt du côté de Lyon 9^{ème}/Vaise, quartier qui reste accessible pour les éducateurs depuis les bureaux du service.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Partenariats :

Nous développons notre réseau partenarial en fonction des besoins repérés des jeunes que nous accompagnons. Parmi eux nous pouvons citer :

- **SPES** : Selon les besoins des jeunes, nous leur proposons de pouvoir bénéficier de soutien scolaire avec l'association SPES. Les ateliers animés par des bénévoles apportent un soutien méthodologique et une aide aux devoirs.
- **Mission locale** : Nous avons repéré que nombre des jeunes que nous accompagnons ne disposent pas des « codes » attendus dans une recherche d'apprentissage ou d'emploi (tenue vestimentaire, entretiens...), mettant en échec leur accès à l'emploi. Nous avons développé un partenariat avec l'antenne du 1^{er} arrondissement pour qu'ils puissent être accompagnés spécifiquement sur ses questions.
- **Essor** : Nombre de jeunes accueillis à Base sont d'anciens Mineurs Non accompagnés. Certains ont eu un parcours migratoire empreint de violence. Nous les accompagnons vers des consultations à même de prendre en charge les traumatismes liés à leur histoire.
- **La Touline** : Afin de soutenir les jeunes sortant du service Base, et lorsque nous pensons que leur situation le nécessite, nous les accompagnons vers ce service des Apprentis d'Auteuil qui accompagne des jeunes majeurs ayant eu un parcours en protection de l'enfance.

La dimension collective est peu présente au service Base. Les jeunes que nous accompagnons ont pour la plupart connu un parcours institutionnel, et sont plus en demande d'une prise en charge en individuel. Néanmoins, nous avons proposé une sortie bowling pour la fête de Noël, et ils ont été plusieurs à exprimer le souhait voir se renouveler des sorties collectives ponctuelles.

2.3 Expression et participation des usagers

L'année 2022 a été celle de la remise en place du CVS de Base, qui n'avait pas pu se tenir depuis fin 2019 du fait de la crise Covid.

Deux CVS ont eu lieu en 2022, l'un en juillet et l'autre en novembre. L'ensemble des jeunes du service sont alors invités.

Les CVS sont préparés avec les jeunes par l'équipe éducative via une « boîte à idées » mise à disposition sur le service.

En juillet, 8 jeunes ont participé. Les thèmes abordés étaient :

- La fermeture à clé des chambres en colocation
- Les achats et travaux
- Les activités collectives

- Le livret d'accueil
- La communication avec l'équipe
- Les factures de gaz et d'électricité

En novembre, 7 jeunes ont participé. Les thèmes abordés étaient :

- Les horaires des CVS
- Le mobilier et l'électroménager des appartements
- La hausse des prix de gaz et d'électricité
- L'augmentation des loyers
- Les rendez-vous DIPEC-Contrat de séjour et Projet Personnalisé
- La soirée de fin d'année.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Le service BASE n'a formalisé aucune fiche incident sur l'année 2022. Pour autant, certaines situations auraient pu faire l'objet d'un écrit afin de nous permettre de tracer et suivre les réponses apportées.

Nous avons donc décidé de mettre en place une cellule de veille et de formaliser des fiches incidents à compter du 1^{er} janvier 2023.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 ^{ère} évaluation interne	2015
1 ^{ère} évaluation externe	2016
2 ^{ème} évaluation interne	2019
2 ^{ème} évaluation externe	2024 - selon calendrier DPPE

Le service a formalisé son projet d'établissement en 2020, ainsi que son livret d'accueil et règlement de fonctionnement en 2021.

Le Plan d'action d'amélioration de la qualité contenait 5 axes :

1. Promotion de la Bienveillance (mise en place de la cellule de veille et retravail des éléments pouvant déclencher la formalisation de fiches incidents) – Ce travail a été mené début 2023.
2. Développement de la participation Collective et Individuelle des Usagers – Ce travail a été mené en 2021 et 2022.
3. Outils 2002-2 / Réécriture LA et RF – Ce travail a été réalisé en 2021.
4. Projet personnalisé : Evolution des outils relatifs au projet de l'enfant en lien avec la loi du 14 mars 2016 – ce travail a été réalisé suite aux transmissions ESOPPE, en 2021 et 2022.

5. Amélioration Continue de la Qualité : Création d'un comité de suivi et d'évaluation du projet d'établissement – Le COSPE ne sera pas mis en place sous cette forme à BASE. Compte tenu de la taille de l'équipe, le suivi du projet et des évaluations sera mené durant les réunions institutionnelles.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	11	13	8	22%
Admissions non réalisées	41	34	54	-40%
Dont refus du service	4	15	39	
Admissions en cours de traitement	5	21	15	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	57	68	77	

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2022
Moyenne d'âge des demandes	18.1
Pourcentage de filles dans les demandes	40%

Le nombre de demandes dans l'année pour ce service reste bien supérieur au nombre de places disponibles.

Bien que disposant d'une habilitation de 16 à 21 ans, le service Base est essentiellement reconnu comme étant un service destination de jeunes majeurs. La moyenne d'âge s'explique aussi par un déficit de structures d'appartements éducatifs sur la Métropole de Lyon.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2022	2021	2020	Evolution N/N-2
Pas de place	34	22	0	
Non adhésion du jeune	3	4	9	
Non adhésion de la famille	0	0	0	
En limite d'âge à l'admission	1	0	0	
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0	
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	3	8	30	
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement		0	0	
Autres	0	0	0	
TOTAL REFUS D'ADMISSION	41	34	39	

Le principal motif de refus reste le manque de place.

De nouveau cette année, nous constatons une baisse significative du nombre de demandes refusées pour des raisons liées à la problématique du jeune. Cela fait suite à un travail engagé avec l'équipe éducative en 2021, sur la redéfinition des critères d'entrée au service BASE. Si dans l'histoire du service, l'inscription dans des études ou un parcours de formation était une condition sine qua non à l'admission, aujourd'hui nous nous attachons à évaluer la capacité du jeune et son engagement à s'inscrire dans un projet. Le logement au service Base n'est pas un objectif, mais un levier dans l'accompagnement éducatif.

3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	2022	2021	2020
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	0	0	0
6 - 10 ans	0	0	0
10 - 14 ans	0	0	0
14 - 16 ans	0	0	0
16 - 18 ans	3	3	2
18-21 ans	8	10	6
TOTAL DES ADMISSIONS	11	13	8

Le nombre d'admission est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2022	% année N	2021	2020
Métropole Lyon	11	100%	10	8
Département Rhône	0	0%	3	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	11		13	8

Les jeunes admis à Base sont tous de la Métropole de Lyon.

Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2022	% année N	2021
Lycée - Lycée prof	9		11
Université	1		0

Maison Familiale Rurale (MFR)	0		0
Apprentissage	0		2
Salarié	0		0
Déscolarisation	0		0
Autres	0		0
Cepaj	0		0
En recherche d'emploi	1		0
TOTAL	11		13

Une grande majorité des jeunes que nous accompagnons sont scolarisés en lycée. Néanmoins nous constatons que cette scolarité est fragile et que pour certains, il est nécessaire d'avoir un accompagnement éducatif soutenu. L'étape de l'autonomie est souvent un palier complexe à passer pour certains jeunes.

Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	2022	2021	2020
Nombre d'accueils d'urgence	0	0	0
Nombre de jours			
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence			

La configuration du service ne permet pas de faire d'accueil d'urgence.

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population Age des usagers accompagnés	2022	2021
16 - 18 ans	7	2
Plus de 18 ans	23	27
TOTAL	30	29

La grande majorité des jeunes que nous accueillons sont majeurs à leur arrivée ou à quelques mois de leurs 18 ans.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	18,9	19.3
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,4	1.3
Pourcentage de filles dans les accompagnements	60%	55%

Les chiffres sont stables par rapport à l'année précédente.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021
Placement judiciaire confié	2	
Placement administratif	0	0
Placement direct par le juge	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0
Accueil d'urgence	0	0
Accueil de jour	0	0
Contrat Jeune Majeur	28	29
TOTAL	30	29

Les placements judiciaires confiés concernent deux mineurs accompagnés par le service quelques mois avant leur majorité. L'essentiel des jeunes que nous accueillons le sont dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

Scolarité ou formation

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2022	% année N	2021
Lycée - Lycée prof	7	83%	4
Université	1	3%	3
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0
Apprentissage	5	10%	4
Salarié	4	0%	5
Déscolarisation	0	0%	0
Autres	1	0%	0
Cepaj	0	0%	0
En recherche d'emploi	1	3%	0
TOTAL	19		16

Sur cette question spécifique, les jeunes sont accompagnés par un éducateur référent scolarité ou insertion. Il est chargé de faire le lien avec les établissements scolaires ou de formation et les dispositifs d'accès à l'emploi (Mission locale, école de la 2eme chance, Safir Prado L'autre chance...). L'objectif est de prévenir le décrochage scolaire et d'accompagner l'insertion professionnelle.

Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	2022	% année N	2021
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	0%	0
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	2	0%	0
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	5	0%	5
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	2	0%	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	1	0%	0
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	2	0%	0

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2022	% année N	2021
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0		
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	0		
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0		
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	0		

Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0		
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	0		
TOTAL	0		

Les droits de visite et d'hébergement concernent les deux jeunes mineurs accueillis cette année. Les autres jeunes sont majoritairement dans leurs appartements les fins de semaine et les vacances scolaires.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2022	% année N	2021	2020
Nombre d'usagers concernés	0			
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0			
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0			

Santé et soins médicaux

Peu de jeunes accueillis sur le service BASE ont un suivi psychiatrique. Peu en ont le besoin et, pour ceux qui le nécessitent, des démarches en ce sens n'aboutissent pas toujours du fait du manque d'adhésion. Concernant les jeunes concernés, le suivi psychiatrique est ou a été mis en place en CMP et sur le Centre de Santé MGEN.

Les suivis psychologiques concernent plus de jeunes. Ils peuvent avoir lieu en interne par la psychologue du service ou sur des structures extérieures. Pour ces dernières, il s'agit de psychologue de l'établissement scolaire, du centre ESSOR, de psychologue libéral, de psychologue en maternité.

En interne, 10 jeunes accueillis sur le service ont été reçus pour un total de **56 rdv annuels** proposés.

Nous pouvons distinguer des demandes d'accompagnement ponctuel, souvent suite à un évènement douloureux (agression sur la voie publique, conflit familial ou professionnel), ou à une crise anxieuse avec symptômes psychosomatiques (sommeil / alimentation perturbés, stress), ou à une question à résoudre. Sur 2022, 7 jeunes ont bénéficié d'entretiens ponctuels, à leur demande ou sur préconisation de l'équipe éducative à laquelle ils ont adhééré, en général pour 1 à 3 entretiens. Des entretiens à domicile ont également été proposés, notamment pour soutenir un lien de colocation.

Et des suivis au plus long court. Trois jeunes ont bénéficié d'entretiens individuels réguliers, représentant en tout 43 rdv posés dont 13 non honorés. Ces jeunes présentent tous trois une construction fragile qui parvient cependant à s'équilibrer avec les étayages socio-éducatifs proposés. Pour l'un d'entre eux, ce suivi a été préalable et complémentaire à une orientation vers une prise en charge sur plusieurs semaines par une structure jeunes adultes alternative à l'hospitalisation puis un suivi CMP.

Les actions mises en place pour la prise en compte des besoins psychologiques et psychiatriques des grands mineurs ou jeunes majeurs accueillis sur BASE s'étaient sur trois postulats :

- L'équipe pluri professionnelle se positionne dans **un respect des choix et de la temporalité de chaque jeune accompagné à aller vers un soin psychique**. Il s'agira donc souvent d'avoir une bonne connaissance des dispositifs locaux, de travailler à des liens préalables, afin que l'orientation puisse se faire lorsque la demande émerge chez le jeune. Lorsque la situation le nécessite et que le jeune accompagné en est d'accord, des synthèses avec les lieux de soin ont pu être organisées (MAP, CMP).
- **L'aller-vers est indispensable pour tous**. Il formule cette question de l'importance de leur bien-être psychologique ; il fait exister cette préoccupation pour la vie interne ; il rend accessible d'un point de vue pratique la consultation psychologique. Pour cela, nous avons systématisé les entretiens de présentation de la psychologue. En 2022, chacun des 12 jeunes accueillis a été reçu en présentiel ou s'est entretenu par téléphone avec la psychologue du service. Des appels spontanés aux jeunes ont été passés lorsque que des évènements douloureux les concernant sont évoqués, avec mise à disposition ; ainsi qu'une prise de nouvelles après l'été.
- **Le thérapeutique n'est pas l'apanage de la consultation psychologique**. D'autres liens permettent de déposer et traiter les vécus difficiles. Il s'agit donc de permettre à chacun d'identifier et d'utiliser ses ressources personnelles ; mais aussi de proposer une qualité de relations mises en œuvre avec les éducateurs du service, qui permette d'accueillir ses questionnements, doutes et expériences de vie. Pour cela, la présence du psychologue lors des réunions hebdomadaires enrichit l'interdisciplinarité. Des orientations autres que psychologique mais traitant du bien-être psychique ont eu lieu : médecin traitant, sophrologie, sport...

Aussi, pour ces jeunes, nous développons l'idée de prendre soin plutôt que de faire du soin, lorsque ce n'est soit pas nécessaire soit pas accessible. Ce prendre soin prend cependant en considération cette période particulière de la vie qu'est le « devenir adulte » pour des jeunes au parcours de vie chahuté.

La **question identitaire**, même si moins vive que lors des années précédentes, est très présente chez les jeunes accompagnées. Elle s'apaise sur la relation au corps et aux pairs, mais se déploie sur le versant socio-professionnel et transgénérationnel ; il s'agit de se construire une place dans la société, habitée des contrats narcissiques et objectaux hérités. Ces éléments sont souvent au cœur des échanges intrapsychiques et interpersonnels, et font l'objet d'une attention particulière.

La **question traumatique** est un autre sujet important pour notre public. La psychologue et une éducatrice du service ont été formées par le CRP à la connaissance et le prise en charge du psycho-traumatisme. Les blessures d'attachement et les blessures traumatiques sont au cœur des moments difficiles de perte de repère des jeunes et entendus comme tels.

BESOINS -Santé et soins médicaux	2022	% année N	2021
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	2	0%	0
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	3	0%	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	48		42
<i>Dont généralistes</i>	13		31
<i>Dont spécialistes</i>	27		9
<i>Dont psychologues</i>	8		3
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	3	0%	1

L'accès à la santé est un axe important et un levier dans l'accompagnement au service Base. Nombre de jeunes que nous accompagnons ont besoin d'être soutenus pour engager un suivi médical, que ce soit auprès d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste.

A leur arrivée, nous leur proposons systématiquement une consultation médicale afin d'effectuer un bilan de santé général. Force est de constater que plusieurs d'entre eux présentent des problèmes de santé non ou partiellement traités (soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques...).

En 2022, nous avons accompagnés deux jeunes femmes dans leur grossesse en s'appuyant sur le réseau de périnatalité du secteur.

Pour un jeune nous avons constitué un dossier MDPH. Il a également bénéficié d'une hospitalisation en service de psychiatrie.

- **Prises En Charge Partagées**

Présentez et analysez le tableau

	2022	2021	2020
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	0		

Le service n'a pas bénéficié de prise en charge partagée.

Evaluation annuelle des projets personnalisés

Le travail engagé suite à la formation Esope en 2021, a permis de redéfinir les modalités d'accompagnement.

A l'arrivée du jeune au service Base, le DIPEC ou le contrat de séjour est établi en présence d'un éducateur et de la cheffe de service. Pour les mineurs, les représentants légaux sont systématiquement conviés.

Dans les trois mois qui suivent l'accueil, les éducateurs accompagnent le jeune dans la réalisation de son projet personnalisé. Cette réflexion est également nourrie d'échanges en équipe pluridisciplinaire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de ce qui a été acté lors de la signature du Contrat Jeune Majeur, avec l'ASE.



Enfin, la formalisation par un entretien et un écrit permet de définir les grands axes de l'accompagnement.

En 2022, tous les jeunes accueillis au service ont bénéficié d'un projet personnalisé. Il nous faut encore définir des outils d'évaluation des projets personnalisés.

3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortis	10	10	11

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Moins de 3 mois	1	10%	3	
4 à 12 mois	2	20%	3	4
1 à 3 ans	6	60%	3	7
Plus de 3 ans	1	10%	1	
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,73	17%	1,34	1,23

La prise en charge à Base s'inscrit dans un temps relativement long. Le passage dans notre service est souvent la dernière étape d'un parcours en protection de l'enfance. Il nous importe également de sécuriser autant que possible l'accès à l'autonomie.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2022	% année N	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	3	0%	2
Fin de mesure - Majorité	5	90%	7
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	1	0%	1
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	
Déménagement et autres	2	0%	
TOTAL	11		10

Pour cinq jeunes la fin de l'accompagnement à Base correspond à la fin du contrat jeune majeur à 21 ans.

Pour trois d'entre eux, cela correspond au choix de quitter le service et de mettre fin à l'accompagnement. Pour une jeune, c'est suite à la naissance de son enfant.

Pour un jeune, nous avons dû mettre fin à sa prise en charge en raison de troubles psychiatriques graves (schizophrénie), et de son refus de traitement. L'accompagnement a été poursuivi à partir d'un hébergement à l'hôtel et d'un accompagnement par la Mission de lutte contre la pauvreté de la MdM de Lyon 9.

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Chez les parents sans SAE	0	0%	3	
Chez les parents avec SAE	0	0%		
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	4	50%		
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	2	10%		
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	3	10%	4	
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%		
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	1	0%	2	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%		
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%		
En établissement pénitentiaire	0	0%		
Chez un assistant familial	0	0%		
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%		
En établissement hospitalier	0	0%		
En internat scolaire	0	0%		
En hôtel	1	0%	1	
Autre	0	0%		
Inconnu	0	0%		
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%		
TOTAL	11		10	

A noter, que certaines prises en charges ont dû être prolongés faute de possibilités d'accès au droit commun. Il est de plus en plus complexe pour les jeunes que nous accompagnons d'accéder à un logement social, souvent en raison d'une situation précaire ou d'absence de garanties locatives.

Fin 2022, nous avons engagé des démarches de partenariat avec des bailleurs sociaux afin de sécuriser la sortie de nos jeunes à la sortie du dispositif. A noter, une jeune est arrivée à l'échéance de son contrat jeune majeur sans solution d'hébergement pérenne.

3.3.4. Situation scolaire à la sortie

Pour les trois jeunes pour qui il est indiqué « autres » : cela correspond pour deux d'entre eux à une difficulté à entrer sur le marché du travail en raison de troubles d'ordre psychiatriques, et pour la troisième à un congé maternité.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2022	% année N	2021	2020
Lycée - Lycée prof	0	0%	2	3
Université	1	10%	1	5
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%		
Apprentissage	1	10%		
Salarié	4	30%	5	1
Déscolarisation	0	0%	2	
Autres	3	0%		
Cepaj	0	0%		
En recherche d'emploi	2	20%		
TOTAL	11		10	9

4. Locaux et moyens matériels

Etat des biens immobiliers et éventuelles perspectives de déménagement ou travaux

Les appartements du service BASE, tout comme le bureau du service, sont situés à la Croix-Rousse, dans des immeubles mal chauffés et peu isolés. Dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie, c'est une problématique de plus en plus forte pour le service.

Les appartements loués par le service le sont pour la plupart depuis de nombreuses années, et à bas prix. Nous avons aujourd'hui la crainte de perdre à nouveau des logements et nous savons que nous ne trouverons que des logements beaucoup plus onéreux pour les remplacer. Cette situation nous conduit à faire des choix au désavantage des jeunes, car certains jeunes sont logés dans des colocations vieillissantes dans lesquels les propriétaires ne souhaitent pas investir, et nous choisissons pour l'instant de garder ces appartements car nous ne parvenons pas à en trouver d'autres à prix abordables.

L'année 2023 sera une année de recherches immobilières pour BASE, que ce soit pour le renouvellement de certains logements actuels, ou pour l'extension de places que nous proposons à la Métropole de Lyon.

Etat du parc mobilier et projets éventuels

Le mobilier des appartements est renouvelé régulièrement en fonction des besoins. En 2022, nous avons décidé d'installer des lave-linges dans toutes les colocations.

En 2023 nous poursuivrons l'installation des lave-linges et nous installerons des serrures avec clé à toutes les portes de chambre des colocations, comme demandé par les jeunes en CVS.

Etat du parc informatique et automobile et projets éventuels

Le parc informatique du service est actuellement à jour après des renouvellements de postes fin 2021.

Le service ne dispose pas de véhicule bien que ce soit un besoin fort et qui va continuer à s'accroître dans les années à venir avec l'éloignement des logements des jeunes. Nous espérons donc pouvoir acquérir en 2023 un véhicule pour le service. Dans l'attente, nous utilisons un véhicule mis à disposition par un autre établissement.

5. Perspectives 2023

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2023 sera marquée par :

- Le déploiement de l'outil numérique dossier de l'utilisateur NEMO,
- La finalisation du projet d'établissement de Claire Demeure,
- La formalisation du premier projet d'établissement du STEP,
- La poursuite de la restructuration du foyer Saint Michel,
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

Au service BASE, l'année 2023 sera celle de la recherche de nouveaux appartements, et en fonction du besoin de la Métropole de Lyon, de l'extension des places.

Du point de vue du projet, nous poursuivrons le travail mené actuellement en équipe autour de la prise en charge de jeunes complexes et autour de la différenciation des accompagnements de mineurs et de jeunes majeurs.